

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE 2022. TROUVONS DES CANDIDAT·ES !

Pour les élections de 2022, améliorons nos résultats ! Renforçons le vote CGT !

16

Le Lien N°210 - mars 2022

EN 2018, 2 392 579 agent-es ont voté pour la Fonction publique d'État. La participation en 2018, comme le vote CGT, était en recul par rapport à 2014. En 2022, nous devons réussir à augmenter cette participation. Participons à la démarche confédérale, rejoignons les collectifs qui vont se mettre en place au sein des unions départementales. Travaillons au plus près des salarié-es et des syndiqué-es.

Dans notre fédération, les organisations concernées par ces élections sont la CGT EDUC'Action, la CGT FERC Sup, le SNPJS CGT, la CGT-IN-RAE, le SNTRS-CGT, la CGT Enseignement privé, l'UN CGT-CROUS, la CGT BNF.

Dans l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat, les enjeux pour gagner la représentativité sont importants.

Dans l'enseignement privé sous contrat avec l'État, ce sont 140 000 enseignant-es des 1^{er} et 2nd degrés qui seront appelés à voter pour élire leurs représentant-es au niveau national (CCMMEP) et local (académique ou départemental, CCMA, CCMI ou CCMD). En 2018, avec 8,3 % des voix la CGT EP est devenue pour la première fois représentative, bousculant l'ordre établi au sein de l'Enseignement privé sous contrat, à 95 % catholique.

Ce seront aussi 5 000 enseignant-es de l'agricole qui voteront pour désigner leurs représentant-es (avec 9,1 % des voix en 2018, nous avons également gagné notre représentativité).

Au ministère de l'Éducation nationale, plus d'un million de votant-es, avec une participation de 42 % en 2018 : l'objectif pour la CGT EDUC'Action est

de progresser dans toutes les filières de la communauté éducative.



PARTOUT NOUS DEVRONS CONFIRMER LA REPRÉSENTATIVITÉ DE LA CGT.

L'essentiel de la Fonction publique d'État votera **par voie électronique** même s'il peut y avoir, à la marge, des dérogations pour des votes à l'urne et par correspondance. Au niveau des instances nationales, il y a un **prestataire commun** pour l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur : VOXALY. Mais dans les établissements et les instances locales, ce sera un prestataire local. Les syndicats doivent donc dès à présent **demandeur les cahiers des charges sur lesquels s'appuient les établissements pour la mise en place du vote électronique** et demander le nom de l'expert-e indépendant-e qui devra surveiller la mise en place du vote.

Et faire en sorte que des commissions électorales se réunissent et demander à tester la solution de vote.



TROUVER DES CANDIDAT-ES POUR AVOIR DES LISTES PARTOUT !

Nous devons recenser parmi les élu-es celles et ceux qui souhaitent se représenter, faire un bilan sur leur mandat, en trouver des nouveaux et nouvelles parmi les syndiqué-es.

Ne perdons pas de temps, nos listes devront être prêtes avant l'été.

Les listes seront composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la proportionnalité représentée au sein de l'instance concernée.

CONTACT :

electionspro2022@ferc-cgt.org

>>> LEXIQUE <<<

CAPA, CAPD, CAPN : Commission Administrative Paritaire Académique, Départementale, Nationale.

CCP : Commission Consultative Paritaire pour les non-titulaires.

CPE : Commission Paritaire d'Établissement

CCSA : Commission Consultative Spéciale Académique (Directeur-trices d'établissements).

CCMA, CCMD, CCMI Commissions Consultatives Mixtes Académiques, Départementales ou interdépartementales sont les instances représentatives des maître-ses des établissements d'enseignement privés sous contrat traitant des questions individuelles.

CCMMEP : Comité Consultatif Ministériel pour les Maîtres de l'Enseignement privé

CSA : Comité Social d'Administration

CSA-MEN : Comité Social d'Administration du Ministère de l'Éducation Nationale.

CSA-MESR : Comité Social d'Administration du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

CSA-MJS : Comité Sociale d'Administration du Ministère de la Jeunesse et des Sports

FSSST : Formation spécialisée santé et sécurité et conditions de travail (ancien CHSCT)